



MAIRIE de  
SAINT AVAUGOURD DES LANDES  
Département de La Vendée - Arrondissement des Sables d'Olonne  
16, rue Evariste FEBVRE - 85540  
☎ 02.51.98.94.11 ☎ 02.51.98.99.92  
E-mail : saint.avaugourd.des.landes@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 11/07/2019

Reçu en préfecture le 11/07/2019

Affiché le

SLO

ID : 085-218502003-20190709-2019\_0709\_053G-DE

## EXTRAIT

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération  
n° 2019.0709.053

L'an deux **mil dix-neuf**, le 9 juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Éric ADRIAN, Maire.

**Étaient Présents** : Mme Jacqueline FERRÉ, Mme Annabelle BERNARD, M. Liguy MALIDAN, M. Jérôme MOUSSION, M. Claude TRAINÉAU et Roselyne GIRAUD Formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.

M. Thierry ROBERT donne procuration à Éric ADRIAN  
Christophe CHATRE donne procuration à Liguy MALIDAN  
M. Marc TEILLET donne procuration à Jacqueline FERRÉ

**Absents** : M. Xavier BOUTIN Mme Émilie BROSSARD Mme Corinne GALIBERT Mme Céline PELLETIER-FREY, M. Martin BURGAUD

**Présents** : 7

**Votants** : 10

**Date de convocation** : 2 juillet 2019

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Roselyne GIRAUD

### TARIF LOCATION SALLE POLYVALENTE CHANGEMENT MONTANT CAUTION

En date du 31 janvier 2017, le conseil municipal a voté les tarifs suivants pour la location de la Salle Léon Boursereau comme suit :

La salle Leon Boursereau n'est pas équipée de locaux de préparation pour la cuisine, néanmoins elle peut accueillir des Traiteurs Professionnel pour servir des repas.

Elle est louée :

- ⇒ Uniquement aux habitants de la commune qui acquittent une taxe d'habitation
- ⇒ Aux associations communales pour l'organisation de fêtes, vins d'honneur, concours divers etc...

La salle est louée sous la responsabilité de leurs utilisateurs, le nettoyage des lieux devra être réalisé par ces derniers qui ont à leur disposition le matériel nécessaire à son exécution.

#### PRIX DE LA LOCATION POUR LES PARTICULIERS :

- ☞ Location de l'ensemble de la salle pour **1 journée** : **150 €**
- ☞ Location de l'ensemble de la salle **2 jours consécutifs** = **200 €**

#### PRIX DE LA LOCATION POUR LES ASSOCIATIONS :

- ☞ Location de l'ensemble de la salle à but lucratif = **70.00 €**

Elle sera gratuite pour : -réception sans but lucratif

- Réunions ordinaires et Assemblées Générales

L'utilisation de la salle Léon Boursereau était subordonnée au versement d'une caution fixée à 300 euros, par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Trésor public, pour tous les utilisateurs.

**A compter du septembre 2019, la caution sera de 500 € (Cinq cents euros). Cette dernière ne sera restituée qu'après l'état des lieux sortant et la vérification du matériel si aucune dégradation n'est constatée**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- de maintenir les tarifs ci-dessus
- d'augmenter la caution à 500 € (Cinq cents euros)

Signé par : Eric Adrian  
Maire le 11/07/2019  
Qualité : Maire de Saint-Avaugourd  
des Landes

Envoyé en préfecture le 11/07/2019

Reçu en préfecture le 11/07/2019

Affiché le

**SLOW**

ID : 085-218502003-20190709-2019\_0709\_053G-DF

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire

Envoi en Sous-Préfecture le

11 JUIL. 2019

Publication ou notification le

11 JUIL. 2019

